



Communiqué
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : couvre-feu décrété pour l'ensemble du Nunavik

Kuujuuaq (Nunavik), le 29 mars 2020 – Un couvre-feu est imposé dans les 14 villages nordiques du Nunavik à compter de ce soir. La mesure décrétée par le chef du Corps de police régional Kativik et directeur du Service de la sécurité publique de l'Administration régionale Kativik, Jean-Pierre Larose, vise à éviter la propagation du virus suivant la confirmation d'un cas positif de COVID-19 samedi à Salluit.

Il s'agit d'une mesure préventive visant à protéger tous les Nunavimmiuts d'une propagation potentielle du virus. Elle vient s'ajouter aux couvre-feux locaux imposés hier à Kuujuaraapik et à Salluit.

Dès ce soir, tous les Nunavimmiuts sont tenus de rester chez eux de 21 h à 6 h, et ce, tous les jours. Le couvre-feu demeurera en vigueur pour une période indéterminée.

L'accès aux aéroports du Nunavik est limité. Seuls le personnel offrant des services prioritaires et la marchandise pourront être transportés par avion dans les communautés. À Salluit toutefois, des mesures plus strictes sont en vigueur. Tous les vols à destination ou en provenance de Salluit sont annulés. L'aéroport est fermé à toute circulation aérienne, sauf pour les situations d'extrême urgence.

Par ailleurs, les déplacements entre les communautés par motoneige sont strictement interdits. Les contacts entre les résidents des divers villages sont fortement déconseillés.

M. Larose demande que les gens restent chez eux. Moins il y aura de contacts entre les résidents des diverses communautés, plus grandes seront les chances de limiter la propagation du virus.

La police fera respecter le couvre-feu avec l'appui des maires de tous les villages nordiques. Les maires et les conseils municipaux joueront un rôle important pour s'assurer que les citoyens respectent le couvre-feu. Ils demandent à tous de pratiquer rigoureusement la distanciation sociale et d'éviter toute action sur les médias sociaux pouvant menacer le bien-être des autres.

Tout renseignement concernant d'autres mesures qui pourront être adoptées, au besoin, pour éviter la propagation de la COVID-19 au Nunavik sera diffusé immédiatement.

Rhéal Séguin
Administration régionale Kativik
Tél.: 819-964-2961, poste 2358
media@krg.ca

-30-

L'Administration régionale est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.